



Communiqué de presse **Sud-Solidaires BPCE**

Le 26 octobre 2017 un salarié de la CEBPL (Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire), Cédric, 43 ans, gestionnaire de clientèle, s'est donné la mort sur son lieu de travail.

Ce salarié s'est pendu dans l'agence où il travaillait. Il était marié et père de deux enfants. Ce drame est le dernier en date d'une série de suicide débutée en 2016 en CEBPL.

Le 8 décembre 2016 le CHSCT de la CEBPL votait à l'unanimité une expertise pour risque grave et imminent qui a débuté le 13 novembre 2017. La direction de la CEBPL a utilisé tous les recours juridiques pour freiner et éviter son déroulement.

Dans un article de presse de la revue « Alternatives Economiques » datant du 9 octobre 2017, Anne FAIRISE, journaliste de l'information sociale, retrace les changements d'organisation à marche forcée qui sur-sollicitent les salarié(e)s dans 3 grands réseaux bancaires (Société Générale, BNP Paribas, LCL).

Dans la branche Caisse d'Epargne, les mêmes maux induisant les mêmes effets, nous vivons une dégradation continue des conditions de travail. En découle un stress grandissant de la part de l'ensemble des salarié(e)s et un accroissement significatif des démissions. L'urgence est d'évaluer la charge de travail dans l'ensemble des entreprises du groupe BPCE et de supprimer tous les systèmes de classement, part variable, brief quotidien, semaines ou journées thématiques et de mettre fin au sous-effectif chronique.

Les enquêtes en cours pourront établir les liens de cause à effet entre le suicide de notre collègue et ses conditions de travail. **Sud-Solidaires BPCE** continuera de militer pour le bien des salarié(e)s des entreprises du groupe. Nous continuerons de dénoncer les organisations pathogènes mis en place par les directions ainsi que les plans de suppressions de milliers d'emplois et de fermetures d'agences du groupe BPCE.

Les portes paroles du syndicat **Sud-Solidaires BPCE**.